

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, je remarque que le porte-parole de notre parti en matière d'immigration n'est pas ici. Il est aussi en voyage avec le comité. Je ne veux pas retarder l'étude de cette question, mais je crois qu'il conviendrait de noter, aux fins du compte rendu, que nous avons déjà signalé ce problème au ministre en lui disant qu'il était plus que probable que nous aurions des difficultés. Le ministre croyait alors qu'il n'en serait rien, mais je suis heureux de voir qu'il a changé d'idée et qu'il se rend maintenant compte que cette question a quelque importance. Il serait impossible d'en arriver à une décision d'ici au 31 juillet. C'est pourquoi je suis certain que le président du comité, pour qui je parle, consentirait volontiers à ce que nous allions de l'avant, tout en songeant à une autre date.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

M. Jones: Non, monsieur l'Orateur, je ne crois pas que ce rapport ait été assez étudié pour être adopté à l'unanimité.

M. l'Orateur: Il n'est pas question d'adopter le rapport à l'unanimité. La motion vise à faire agréer le rapport. C'est une motion débattable et le débat peut avoir lieu sur-le-champ, sans quoi il y a vote. La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉTUDE DES ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

M. Sharp: Monsieur l'Orateur, vous vous souvenez de la confusion dans laquelle s'est terminée l'étude des crédits du ministère de l'Industrie et du Commerce. Je pense que nous pourrions peut-être éviter cette confusion ce soir en adoptant un ordre de la Chambre en vertu duquel, après le vote des crédits du ministère de la Défense nationale, le reste du temps serait consacré à la formulation de griefs, à condition que cela ne prenne pas plus de la moitié du temps dont nous disposerons.

M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, nous sommes enchantés de cette proposition, et je puis vous assurer que, si un député de ce côté-ci soulève la question de privilège et essaie d'abuser de son temps de parole, nous souhaiterons tout aussi vivement que le leader du gouvernement à la Chambre le voir s'arrêter. Nous sommes toujours favorables aux ententes verbales à la Chambre, surtout si elles sont toujours respectées, ce qui n'a malheureusement pas toujours été le cas.

M. Baker (Grenville-Carleton): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire à ce sujet que, si j'ai bien compris, il s'agit d'une entente uniquement pour ce soir. Nous pourrions envisager autre chose plus tard.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, nous consentons à cette entente. J'en ai discuté avec mes amis un peu plus loin, et nous sommes tous d'accord.

M. Reid: Si j'ai bien compris, en vertu de cette entente, le député qui présentera un grief disposera de la moitié du

Questions au Feuilleton

temps, et le gouvernement aura le reste du temps pour y répondre?

M. l'Orateur: Pouvons-nous convenir qu'à 9 h 45, les questions nécessaires seront mises aux voix en vertu du Règlement pour disposer des crédits étudiés en comité plénier, et que la moitié du temps qui nous restera avant 10 heures sera consacré à la formulation de griefs, cependant que l'autre moitié constituera le temps de réplique du gouvernement. La Chambre est-elle d'accord là-dessus?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Il en est ainsi ordonné.

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 1255, 2425, 2426, 2472, 2497, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516 et 2517.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler la question n^o 2486, marquée d'un astérisque?

Je demande que les autres questions restent au Feuilleton.

[Texte]

LE PROJET DE PARITÉ SALARIALE À L'ÉCHELLE NATIONALE

Question n^o 1255—**M. Forrestall:**

1. Quels ministres du cabinet actuel, originaires de circonscriptions situées dans les provinces de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard, ont accordé publiquement leur appui à la parité salariale à l'échelle nationale pour les employés du gouvernement, depuis avril 1974 et, dans chaque cas, a) où et b) quand?

2. Dans quel but l'ont-ils fait?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): 1. L'honorable Daniel J. MacDonald, l'honorable Donald Campbell Jamieson et l'honorable Allan Joseph MacEachen ont donné leur appui à l'étude approfondie des politiques salariales actuellement pratiquées dans les diverses régions afin d'assurer une plus grande justice pour tous au sein de la fonction publique fédérale. a) Halifax (Nouvelle-Écosse). b) Le 16 juin 1974.

2. Le Conseil du Trésor procède en permanence à l'examen de ses politiques régionales en matière de traitements.

LA NAVIGATION DE PLAISANCE SUR LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS

Question n^o 2425—**M. Dick:**

1. Le 13 juillet 1973, le ministère des Travaux publics a-t-il chargé la société d'ingénieurs-conseils Pluritec d'une étude sur la navigation de plaisance sur la rivière Outaouais, à l'ouest de la capitale et, dans l'affirmative, a) cette société en a-t-elle fait rapport au gouvernement, b) quand?